

Le devoir de mémoire en Espagne 1977-2009 : Les enjeux de la judiciarisation de la mémoire

Mari-Carmen Rodriguez

À la mort de Franco, la transition démocratique a évacué du champ historiographique et politique les arguments liés à la Guerre civile, en qualifiant le conflit de guerre « fratricide », perpétrée au nom d'une folie collective, et en appelant à la nécessité d'une réconciliation « des frères¹ ». « Notre Guerre civile » était impossible à comparer à d'autres conflits. La peur d'une remontée de la violence dans la société espagnole a mené le processus de transition démocratique vers une convention d'amnistie politique, sans autre forme de procès. La politique mémorielle qui consiste en la mise en place d'institutions démocratiques (1977-1982²) vise à pacifier et à éteindre les braises de la discorde. Le coup d'État raté de 1981 par Antonio Tejero avait révélé la latence de la violence prête à surgir de la part des partisans de la dictature. La majorité de la société civile manifestait en faveur du « plus jamais ça ». De l'extérieur, on se demandait si l'Espagne était « faite pour la démocratie » : il fallait donc réussir le pari. La décision de construire une mémoire consensuelle qui évitait la confrontation avec le passé a donc été prise par les autorités.

Face à cette politique officielle, plusieurs acteurs de la société civile ont néanmoins opté pour une autre voie : libérer les non-dits. La parole des témoins a trouvé de nouveaux espaces d'expression. Le tissu associatif, par exemple, exprime des revendications de changement. Dans le cadre de la mémoire des vaincus, ces revendications se concrétisent notamment par la recherche des disparus, avec les premières ouvertures de fosses communes. Sur le plan historiographique, une génération d'historiens ayant milité contre le franquisme fait connaître ses résultats au cours des années 1980 *via* les médias, des colloques et des publications. Les estimations du nombre de victimes sont affinées (selon Juliá³, les fosses, localisées en 1977, ont fait avancer les dénombrements). Certains mythes, comme l'inévitabilité de la guerre, sont corrigés. Le récit de la Guerre civile est le fruit du recours à d'autres sources. L'anglais Ronald Fraser, par exemple, prend le chemin de l'histoire orale, par le recueil de témoignages, et publie *Blood of Spain. The Experience of Civil War (1936-1939)*⁴ en 1979. La même année, Angel Viñas, qui a travaillé sur les archives de la Banque d'Espagne avec une équipe de chercheurs, dénonce le financement de la guerre par les puissances étrangères⁵. Comme le souligne l'historien François Godicheau⁶, cette historiographie de la transition a grandement amélioré la connaissance des faits, notamment par rapport aux travaux d'histoire locale, mais elle n'a pas remis en question les cadres d'interprétation globale des grandes

¹ Pour une reconstitution de cette transition mémorielle et de ses conséquences, voir Paloma Aguilar, *Memoria y olvido de la guerra civil española*, Madrid, Alianza Editorial, 1996.

² 1977 correspond à la loi d'amnistie et à la rédaction de la Constitution. Dans un premier temps, le gouvernement est dominé par l'Union du Centre démocratique, puis, en 1982, l'avènement du premier gouvernement socialiste depuis la Guerre civile est considéré comme la fin de la transition.

³ Santos Juliá (éd), *Memoria de la guerra y del franquismo*, Madrid, Taurus, 2006..

⁴ Ronald Fraser, *Blood of Spain. The Experience of Civil War, 1936-1939*, Londres, Allen Lane, 1979.

⁵ Angel Viñas, *Política comercial exterior de España (1931-1975)*, Madrid, Banco Exterior de España, Servicio de Estudios Económicos, 1979.

⁶ François Godicheau, *La Guerre d'Espagne, de la démocratie à la dictature*, Paris, Gallimard, coll. « Découvertes », 2006, p. 119. Du même auteur, voir aussi « 'La guerre d'Espagne', une histoire nationale en mutation », *Cartable de Clio* (7), 2007 ; Julio Aróstegui, François Godicheau (éds), *Guerra civil, mito y memoria*, Actes du colloque tenu à la Casa Velásquez, Madrid, Marcial Pons, 2006, p. 388.

synthèses qui furent faites dans les années 1960. Les commémorations rythment alors la parution de nouvelles recherches.

Au cours des années 1990, de nombreuses associations tentent de récupérer des témoignages, de recueillir des documents, de rendre hommage aux victimes, aux brigadistes volontaires venus lutter pour la démocratie, etc. Le 60^e anniversaire de la Guerre civile a également donné lieu à l'étude de nouveaux paradigmes comme la vie quotidienne dans l'arrière-garde, les réfugiés, la santé, l'éducation ou encore l'histoire socioculturelle. Les chercheurs s'intéressent de plus à dépasser les bornes chronologiques de la guerre pour analyser des phénomènes comme la violence politique dans l'après-guerre et les maquis antifranquistes. En outre, le succès grandissant des romans sur la Guerre civile et la parution de mémoires et témoignages ont remis en question les acteurs individuels du conflit.

Retour de balancier

Parallèlement au réveil de la mémoire des vaincus et aux avancées historiographiques, un processus inverse a ressurgi, porté par un contexte de polarisation politique au cours du double mandat du Parti populaire de José María Aznar (1996-2004). La guerre des mémoires militantes a occupé à nouveau le devant de la scène. Des versions « néofranquistes » de l'histoire, comme celles du révisionniste Pío Moa⁷, ont connu un étonnant succès éditorial au nom de la liberté d'expression. Relayée par des médias en quête de controverses, cette confrontation mémorielle a révélé la prégnance des mythes du franquisme dans la société contemporaine, y compris dans les sphères académiques⁸. Dans le même temps, dans la société civile et les mémoires individuelles ont repris droit de cité à travers la mobilisation des « petits-fils de républicains⁹ ».

Cette revendication des héritiers des vaincus a trouvé une part de reconnaissance lors du retour du Parti socialiste au pouvoir en 2004, avec José Luis Rodríguez Zapatero. Le président du gouvernement, lui-même petit-fils de républicain, s'est engagé à promouvoir la « loi de récupération de la mémoire historique¹⁰ ». Son esprit est consensuel. Il prône la réconciliation des mémoires, dans une perspective de résilience et de pacification. Le projet des autorités politiques paraissait pourtant ambitieux, puisqu'il s'agissait de réparer les crimes physiques et de jugement perpétrés durant la guerre et la dictature. Dans un premier temps, les mesures consistèrent à éliminer des symboles (statues de Franco, toponymie – nom de rues, lieux au service de la propagande franquiste, etc.), puis à reconnaître les droits des exilés (récupération de la nationalité espagnole pour leur famille) et à autoriser l'ouverture des fosses communes afin de donner une sépulture digne aux victimes de la répression. Cependant, en dépit de ces gestes pacificateurs, la loi ne peut envisager la révision des procès

⁷ Voir Pío Moa, *Los mitos de la guerra civil*, Madrid, La Esfera de los Libros, 2004.

⁸ À titre d'exemple, citons la CEU (l'université catholique de Madrid) qui, en novembre 2006, avait organisé un congrès diffusant les contributions de plusieurs conférenciers révisionnistes, dont Pío Moa. Ce colloque était une réponse au congrès international de la Société de commémorations culturelles et de l'UNED (université espagnole à distance), regroupant plus de 200 chercheurs, qui eut lieu à Madrid sous l'égide de Santos Julià, dans le cadre du 70^e anniversaire de la Guerre civile.

⁹ Odette Martinez-Maler, «Passeur de mémoire et figure du présent», in Carola Hänel-Mesnard, Marie Liénard-Yeterian et Cristina Marinas (éd), *Culture et mémoire. Représentations contemporaines de la mémoire dans les espaces mémoriels, les arts du visuel, la littérature et le théâtre*, Paris, Éditions de l'École Polytechnique, 2008, p. 43-52.

¹⁰ Dénomination officielle : « Projet de loi par lequel on reconnaît et élargit les droits, de même que l'on établit des mesures en faveur de ceux qui ont subi la persécution et la violence durant la Guerre civile et la dictature », Madrid, María Teresa Fernández de la Vega Sanz, ministère de la Présidence, 26 juil. 2006.

du franquisme (par exemple, le garrotage des anarchistes Granados et Delgado en 1963 et de Puig Antich en 1973¹¹). Quelques semaines avant la ratification de la loi (31 octobre 2007), les tribunaux militaires, à majorité conservatrice, ont jugé ces procès non révisables. La mémoire « d'en haut » continue à faire obstruction au processus de réparation.

Par ailleurs, trois jours avant l'approbation de la « loi de récupération de la mémoire historique », l'attention des médias internationaux s'est davantage portée sur une célébration concurrentielle en mémoire de la Guerre civile. Il s'agissait de la cérémonie de béatification la plus massive de l'histoire de l'Église catholique au Vatican¹². L'hommage, en présence du Ministre des Affaires étrangères espagnol Miguel Angel Moratinos, était célébré en faveur des prêtres catholiques martyrs de la répression républicaine au début de la Guerre civile.

Enjeux de la judiciarisation de la mémoire

La mémoire « d'en bas » des vaincus n'a donc pas pu trouver une réparation entière, et les familles ont gardé leurs blessures. La mémoire des vainqueurs a aussi perduré dans certains milieux ultraconservateurs. Si l'historiographie s'est peu à peu ouverte à des versions plus critiques des événements et à des études plus approfondies des causes, du développement et des conséquences de la dictature franquiste, la part de la société civile revendiquant la réparation des crimes de cette période traumatique n'a pas trouvé de réponse politique efficiente. C'est dans ce contexte que le juge Garzón a été sollicité par la société civile à propos de la période franquiste, pour répondre aux demandes de révision des décisions judiciaires, pour ouvrir une enquête officielle sur les conséquences de la répression, pour ouvrir les archives de l'Église ou de la police, etc.

Pour ces plaignants, le « consensus à tout prix » n'est pas le seul choix possible dans une démocratie. Ce choix d'une mémoire consensuelle, porté par la loi de 2007, n'avait d'ailleurs pas fait l'unanimité au Parlement : les partis de gauche (Izquierda Unida) et de droite (Partido Popular), s'y étaient opposés – le premier en raison de ses visées trop courtes et le deuxième au nom de la volonté de ne pas « rouvrir de vieilles blessures ».

La procédure judiciaire de Garzón relaie donc, dans un premier temps, la volonté des demandeurs de réparation qui n'avaient pas été entendus par les autorités. Notre déconstruction des usages publics de l'histoire en Espagne depuis la Guerre civile apporte ainsi un premier éclaircissement à notre question de départ (quel est le sens de la procédure judiciaire entreprise par Garzón alors que l'Espagne s'est dotée officiellement de la « loi de récupération de la mémoire historique » depuis 2007 ?).

Notre deuxième questionnement (comment comprendre les réactions tranchées de la société civile à la judiciarisation de la mémoire ?) est plus problématique.

En effet, il est aisé de comprendre que l'action du juge Baltasar Garzón est aujourd'hui perçue différemment en fonction des enjeux qu'elle soulève. La part de la société espagnole qui a bénéficié de l'amnistie et qui est héritière du légat franquiste s'oppose ouvertement à la réouverture des dossiers. Le fait de revisiter le passé est vu comme la réouverture d'anciennes blessures refermées. Pour d'autres, l'initiative de Garzón semble louable car elle répond à un réel besoin collectif de connaître le passé ou d'obtenir une réparation qui pansera les blessures encore ouvertes...

¹¹ Mari-Carmen Rodriguez, « La révision des procès du franquisme est-elle possible ? », *Le Courrier*, Genève, 28 fév. 2008.

¹² François Godicheau et Mari-Carmen Rodriguez, « Les abus de la mémoire au Vatican », *Médiapart*, 1^{er} nov. 2007.

Cependant, le devoir de mémoire, posé sous la forme de la judiciarisation, soulève de nouveaux problèmes. En Espagne, cet avènement du dissensus, proposé par la procédure juridique, émane d'une nécessité thérapeutique de reconnaître les responsabilités des coupables non assumées par les autorités. À bien des égards, la rupture du déni de certaines mémoires à travers un consensus lissant est louable et nécessaire. Le dissensus permet d'ouvrir un débat qui permette la confrontation des interprétations. Sans ce passage par l'explicitation, les mémoires blessées seront à nouveau niées et enfouies. En effet, avec l'initiative du juge Garzón, la mémoire traumatique des Espagnols se trouve à un croisement de son histoire. Elle est une occasion permettant aux victimes de redevenir des « sujets » et de rompre le silence politique. Toutefois, sa mise en place pose aussi certains problèmes euristiques :

- Quel temps et quels moyens se donnera-t-on pour mener les enquêtes ? N'y a-t-il pas un risque d'obtenir une justice expéditive ?
- Va-t-on, dans un souci démocratique, enquêter sur toutes les victimes ou privilégier les recherches sur des personnes connues comme le poète Federico García Lorca ?
- Quelle sera la part d'enquête qui concernera la répression républicaine ?
- Ne va-t-on pas croire au mythe selon lequel on a enfin accédé à « la » vérité ? Quel usage fera-t-on du juge et de l'historien ?

Cette dernière question fait actuellement l'objet d'une polémique en Espagne.

Faut-il laisser l'histoire aux historiens ?

Dans son article « Pitié pour les morts et l'histoire », publié dans *El País* le 21 décembre 2008, Enzo Traverso critique la démarche de la « judiciarisation de l'histoire », dans le sens où le dispositif juridique soumet l'histoire à une interprétation normative. Traverso ajoute que les procès réduisent l'histoire à une confrontation binaire entre victimes et bourreaux. Il ajoute que les historiens de la Guerre civile ont largement étudié la question et permis aux jeunes générations de forger leur conscience historique. Une procédure judiciaire viendrait obscurcir « notre compréhension du passé ».

Le problème du « devoir de mémoire » en Espagne semble ainsi se poser, de l'extérieur, comme une opposition entre le juge et l'historien. L'article de Traverso paraît suggérer qu'il faut laisser l'histoire aux historiens, comme l'avait préconisé l'historien Eric Hobsbawm à Ségovie, lors des commémorations de 2006.

Certes, la méthodologie du juge est discutable et souvent identifiée à une injonction, mais l'historien doit-il pour autant fermer la porte à cet appel des « exilés de la mémoire¹³ » ? Dans le cas de la Suisse, par exemple, les travaux des historiens de la Commission Bergier sur les « fonds en deshérence¹⁴ » a été possible grâce à la plainte en justice déposée par des victimes de spoliation bancaires, qui ont forcé les autorités à faire face au passé, ce qui a permis d'ouvrir des archives auparavant inaccessibles aux historiens. Le devoir de mémoire a, dans ce cas, été un catalyseur complétant le travail historiographique.

¹³ Voir Jordi Soler (petit-fils de républicains exilés au Mexique), *Les Exilés de la mémoire*, trad. de l'espagnol par Jean-Marie Saint-Lu, Paris, Belfond, 2007.

¹⁴ Rapport de la Commission indépendante d'experts suisses – Seconde Guerre mondiale, *La Suisse et les transactions sur l'or pendant la Seconde Guerre mondiale*, Berne, OCFM, 1998.

Le contexte particulier en Espagne qui, depuis la transition, opte pour le déni de mémoire, ne passe pas. Il soulève une question éthique : celle de l'impératif de mémoire pour une part – difficile à chiffrer – des « vaincus », que les autorités refusent de reconnaître. Le travail historiographique n'a pas réussi à infléchir cette posture. La demande de reconnaissance ne devient-elle pas plus légitime si elle émane de la justice ?

En outre, cette injonction de laisser l'histoire aux historiens pose problème. Ne va-t-on pas, comme le précise les historiens Jesús Izquierdo Martín et Pablo Sánchez León¹⁵, vers un autre mythe : celui de la vérité chez les historiens, tantôt une vérité établie sur la base documentaire, tantôt sur un déni des vécus individuels. Par ailleurs, la discipline historique est parfois tributaire des usages collectifs du passé et autres politiques de mémoire, parfois reproduits inconsciemment. La pluralité des expériences et des regards, évacuée au nom de la science historique peut aussi conduire à une mythification de l'histoire. Il est important d'historiciser les interprétations¹⁶. Les politiques de la mémoire orientent parfois les questionnements des historiens et, par conséquent, leur lecture des archives¹⁷. Comme le dit François Godicheau, cette historiographie a dans son angle mort la société elle-même, confrontée à des antagonismes hérités de la Guerre civile¹⁸. Que savons-nous de la manière dont la guerre a été vécue par les Espagnols, sans recourir aux essentialisations, au militantisme ou au conditionnement par les politiques mémorielles ? Ne devrait-on pas laisser une place au dialogue histoire/mémoire, sans pour autant les amalgamer ?

¹⁵ Jesús Izquierdo Martín et Pablo Sánchez León, *La guerra que nos han contado. 1936 y nosotros*, Madrid, Alianza, 2006.

¹⁶ Paloma Aguilar, *Políticas de la memoria y memorias de la política*, Madrid, Alianza, 2008.

¹⁷ François Godicheau, « 'La guerre d'Espagne'... », *op. cit.*, p. 124.

¹⁸ *Ibid.*, p. 128.

Repères chronologiques

16 février 1936	Victoire du Front populaire espagnol aux élections
17-18 juillet 1936	Coup d'État raté des militaires, dont un des chefs est Francisco Franco Enlèvement dans une guerre civile entre le camp franquiste et celui resté fidèle à la République
29 septembre 1936	Nomination de Franco à la tête de l'État par la Junte de défense de l'Espagne nationale. Octroi des pleins pouvoirs.
1 ^{er} et 5 novembre 1936	Machine répressive : décret de création de huit conseils de guerre et de seize tribunaux militaires qui pratiquent une justice expéditive (BOE No 22, Burgos, 5 nov. 1936, in Alberto Reig Tapia, <i>Franco, el César superlativo</i> , Madrid, Tecnos, 20, p. 151-152).
19 avril 1937	Décret d'unification (parti unique)
1 ^{er} février 1938	Création du gouvernement de Burgos
5 juillet 1938	Réinstauration de la peine de mort (BOE 07.07.1938) En 3 ans, le conflit fait près de 500 000 morts
1 ^{er} avril 1939	Défaite républicaine, exil et maquis antifranquiste Victoire franquiste et instauration de la dictature
20 novembre 1975	Mort de Franco et couronnement de Juan Carlos I
Juillet 1976	Dissolution du régime franquiste et nomination d'un chef de gouvernement Adolfo Suárez
1977-1982	Loi d'amnistie en 1977 (pas de procès du franquisme) et ouverture de la transition vers un système démocratique ; rédaction de la Constitution (1977-1978) ; légalisation du multipartisme
1978-1982	Gouvernement de l'Union du Centre démocratique (en 1981, une partie de la garde civile, sous l'égide d'Antonio Tejero, tente de mettre fin au processus démocratique par un coup d'État qui échoue)
Octobre 1982	Gouvernement du parti socialiste espagnol. L'avènement du premier gouvernement de gauche depuis la Guerre civile est considéré comme la fin de la période de transition.
Octobre 2007	Approbation de la « loi de récupération de la mémoire historique » ouvrant un processus de reconnaissance des victimes de la Guerre civile et du franquisme
Septembre 2008	Le juge de l'Audience nationale Baltasar Garzón dépose une demande d'enquête ayant trait aux crimes de la Guerre civile et du franquisme

Bibliographie

- Aguilar (P.), *Memoria y olvido de la guerra civil española*, Madrid, Alianza Editorial, 1996.
- Aguilar (P.), *Políticas de la memoria y memorias de la política*, Madrid, Alianza Editorial, 2008.
- Aróstegui (J.), Godicheau (F.), *Guerra civil, mito y memoria*, Madrid, Marcial Pons, 2006.
- Barrachina (M.-A.), *Propagande et culture dans l'Espagne franquiste, 1936-1945*, Grenoble, Ellug, 1998.
- Boyd (C. P.), *Historia Patria, política, historia e identidad nacional en España : 1875-1975*, Barcelone, Pomares-Corredor, 2000.
- Colmeiro (J. F.), *Memoria histórica e identidad cultural, de la postguerra a la postmodernidad*, Barcelona, Antropos, 2005
- Domínguez (C.), « La enseñanza de la historia : identidad cultural y valores democráticos en una sociedad plural », *Revista de Teoría Didáctica de las Ciencias Sociales* (7), Mérida (Venezuela), 2002.
- Espinosa (F.), *Contra el Olvido, historia y memoria de la guerra civil*, Barcelona, Crítica, 2006
- Geary (P. J.), *Quand les nations refont l'histoire, l'invention des origines médiévales de l'Europe*, trad. de l'anglais par Jean-Pierre Ricard, Paris, Aubier, 2004.

- Godicheau (F.), « La guerre d'Espagne, une histoire nationale en mutation », *Le Cartable de Clio* (7), LEP, Lausanne, 2007, p. 122-135.
- Hobsbawm (E.), Ranger (T.), *L'Invention de la tradition*, trad. de l'anglais par Christine Vivier, Paris, Amsterdam, 2006.
- Holguín (S.), *República de ciudadanos, cultura e identidad nacional en la España republicana*, Barcelone, Crítica, 2003.
- Izquierdo Martín (J.), Sánchez León (P.), *La guerra que nos han contado, 1936 y nosotros*, Madrid, Alianza Editorial, 2006.
- Juliá (S.) (éd), *Memoria de la guerra y del franquismo*, Madrid, Taurus, 2006.
- Pérez Garzón (J. S.), Manzano (E.), López Facal (R.), Rivière (A), *La gestión de la memoria, la historia de España al servicio del poder*, Barcelona, Crítica, 2000.
- Preston (P.), *The Spanish civil war, 1936-1939*, London, Weidenfeld and Nicholson, 1986.
- Rodriguez (M. C.), « La mémoire du franquisme dans l'Espagne postfranquiste. Les symboles de l'*Hispanidad* mis en évidence par le tourisme de guerre ont-ils servi le silence et l'oubli ? », in Carola Hähnel-Mesnard, Marie Liénard-Yétérián et Cristina Marinas (éds), *Culture et mémoire. Représentations contemporaines de la mémoire dans les espaces mémoriels, les arts du visuel, la littérature et le théâtre*, Paris-Palaiseau, Éditions de l'École Polytechnique, 2008.
- Rodriguez (M. C.), « Les Caprices de la mémoire nationale en Espagne », *Le Cartable de Clio* (7), LEP, Le Mont-sur-Lausanne, 2007, p. 150-159.
- Reig Tapia (A.), *La Cruzada de 1936, Mito y Memoria*, Madrid, Alianza Editorial, 2006
- Yusta (M.), « L'historiographie de la guerre d'Espagne : à la recherche de la 'mémoire historique' », *Le Cartable de Clio* (3), Le Mont-sur-Lausanne, 2003, p. 51-58.
- Valls (R.), *Historiografía escolar española: siglos XIX-XXI*, Madrid, UNED Ediciones, 2007.

Révisionnisme :

- Moa, (P. M.), *Los mitos de la guerra civil*, Madrid, La Esfera de los Libros, 2005.